Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA **Band:** 2 (2004)

Heft: 7: Nouvelles technologies

Artikel: ADSL : des "autoroutes" de la société de l'information

Autor: Girardin, Pierre-Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



de la société de l'information

Depuis son apparition, la connexion à Internet au moyen de la technique ADSL est de plus en plus choisie par les entreprises et par les privés.

Si la publicité envahit toutes les régions, certaines contrées continuent d'attendre, apparemment sans grand espoir, la possibilité de passer à ADSL.



Par Pierre-Robert Girardin

Ingénieur en informatique habitant Bourrignon

Quand j'aurai l'ADSL...

C'est l'histoire d'une entreprise, ayant son siège dans une petite commune jurassienne. Pour plusieurs des prestations qu'elle fournit les télécommunications sont nécessaires. Dès les premières offres ADSL, les fournisseurs d'accès Internet lui précisent que cette connexion ne sera pas possible avant que le central téléphonique local dispose de l'équipement lié à cette technologie. Après plusieurs années d'attente, la bonne nouvelle tombe: le central est enfin équipé. L'inscription sur le site du fournisseur d'accès doit passer par la question: «Est-ce que l'ADSL est connecté à votre ligne téléphonique?» Et la réponse du système tombe comme un couperet: «Vous ne pouvez malheureusement pas avoir l'ADSL. Cela peut être dû à plusieurs raisons:

- Une limitation technique empêche le raccordement à large bande.
- La ligne de raccordement entre le central local et votre raccordement est trop longue. Malheureusement, audelà d'une certaine distance, l'ADSL ne peut plus être proposé.»

A travers un échange de lettres avec l'opérateur, il apparaît que toute la commune n'aura jamais l'ADSL! Une enquête auprès de la population met pourtant en évidence un intérêt pour ce type de connexion; mais un second courrier ne donne pas davantage d'espoir.

Pas de route pour tous!

La demande d'explication à l'OFCOM aboutira à une réponse bien légale: «L'ADSL n'est pas inclus dans la notion de service universel, il n'existe donc aucune obligation de l'opérateur d'offrir l'ADSL sur tout le territoire.»

Il est navrant de constater qu'un moyen technique qui permettrait le développement de nombreuses activités dans les régions périphériques n'est justement pas offert de façon généralisée dans les régions périphériques! La notion de service universel telle qu'elle a été définie dans la loi assure qu'on pourra certes téléphoner, mais pas davantage.

Déplacer des électrons plutôt que des atomes!

L'activité économique grandit autour du traitement de l'information. Dès lors, il n'est plus forcément nécessaire de se déplacer pour assister à une réunion, pour ré-

parer un ordinateur ou pour actualiser les données dans une machine. Cette dimension du travail représente un potentiel important de développement de nos régions. La seule condition à cette nouvelle approche, c'est que nous disposions d'un réseau de télécommunications qui soit mis en place avec le même désintéressement que celui qui a prévalu, par exemple, lorsque toutes les routes reliant les localités ont été goudronnées. En termes d'infrastructures, il est important que toutes les communes disposent d'un accès à haut débit du type ADSL.

Du point de vue politique, il est évident que la notion de service universel doit être redéfinie par rapport aux technologies d'aujourd'hui. Nos choix de société sont encore trop exclusivement axés sur la mobilité des personnes et des marchandises et pas assez sur celle de l'information. Un virage dans cette approche pourrait avoir des conséquences très intéressantes sur l'économie d'une région ainsi que sur le cadre et les conditions de travail futurs. Il est des jours où la recherche d'économie va à l'encontre de l'économie.

